



IMPORTANTE PROPORTION D'EMPLOYÉS

Près de la moitié des salariés sont employés mais des écarts sectoriels importants sont observés. Les cadres et les professions intermédiaires sont surreprésentés dans le secteur cadre de vie-technique. C'est également le cas des employés dans le secteur juridique.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux

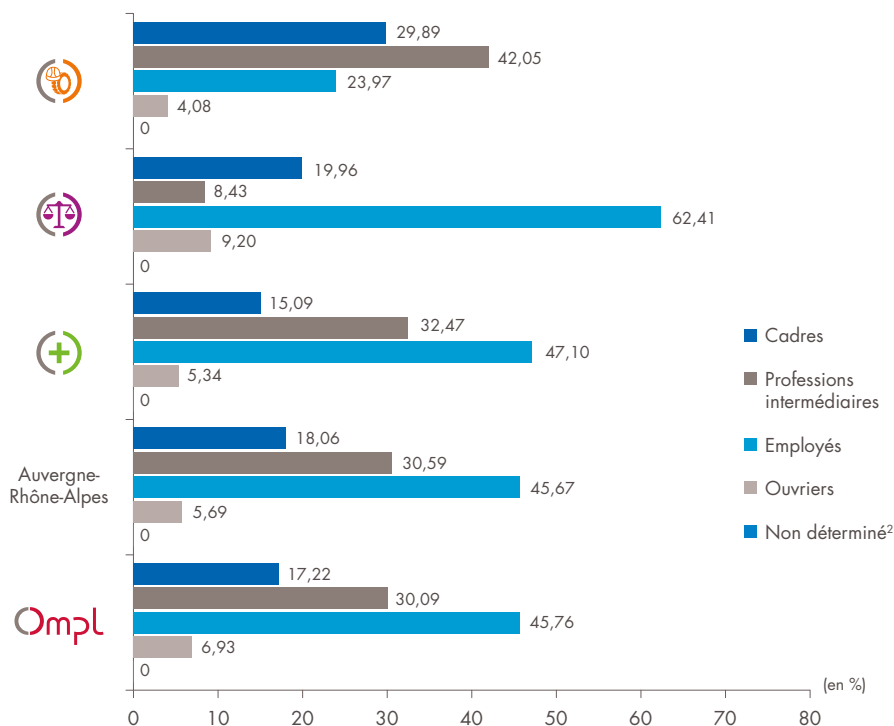


Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

Répartition des salariés par catégorie sociale¹ et secteur professionnel



1. La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

2. Salariés dont la catégorie socioprofessionnelle n'a pas pu être déterminée



HÉTÉROGÉNÉITÉ DES BRANCHES

- Les entreprises d'architecture et les cabinets de géomètres structurent la composition socioprofessionnelle du secteur cadre de vie-technique. L'effet est très sensible pour les professions intermédiaires.
- Toutes les branches du secteur juridique recrutent majoritairement des employés. Les cabinets d'avocats se démarquent par une surreprésentation des cadres et les offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires par celle des ouvriers.
- Relativement au secteur santé, caractérisé par une forte proportion d'employés, les cliniques vétérinaires et la pharmacie d'officine recrutent plus de cadres. La pharmacie d'officine se démarque aussi par une proportion accrue de professions intermédiaires.

Répartition des salariés par catégorie sociale et branche professionnelle

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
	29,89 %	42,05 %	23,97 %	4,08 %
	41,75 %	33,57 %	21,25 %	3,43 %
	15,67 %	39,90 %	31,02 %	13,41 %
	10,03 %	29,04 %	59,73 %	1,20 %
	6,60 %	74,21 %	15,42 %	3,78 %
	19,96 %	8,43 %	62,41 %	9,20 %
	8,29 %	16,35 %	73,93 %	1,42 %
	23,12 %	7,27 %	59,32 %	10,29 %
	13,76 %	6,35 %	57,67 %	22,22 %
	9,85 %	11,52 %	74,05 %	4,57 %
	15,09 %	32,47 %	47,10 %	5,34 %
	2,71 %	2,65 %	89,15 %	5,49 %
	5,84 %	35,30 %	51,02 %	7,84 %
	4,29 %	18,73 %	71,90 %	5,08 %
	27,31 %	58,02 %	10,41 %	4,25 %
	38,40 %	2,21 %	52,75 %	6,64 %
Auvergne-Rhône-Alpes	18,06 %	30,59 %	45,67 %	5,69 %
Ompl	17,22 %	30,09 %	45,76 %	6,93 %



FÉMINISATION VARIABLE SELON LA BRANCHE

- Au regard du secteur cadre de vie-technique, les femmes sont surreprésentées chez les employés des entreprises d'experts en automobile. Dans une moindre mesure, la féminisation est aussi marquée pour les employés des cabinets de géomètres.
- Dans le secteur juridique, les femmes sont largement surreprésentées parmi les employés. Les cabinets d'avocats jouent un rôle notable dans cette configuration mais la surreprésentation est encore plus importante dans les offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires.
- Relativement au secteur santé, le taux de féminisation des employés est supérieur dans les cabinets dentaires, les cabinets médicaux et les laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers. Pour la pharmacie d'officine, la surreprésentation féminine caractérise les cadres et les professions intermédiaires.

Répartition des femmes par catégorie sociale et branche professionnelle

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
	26,64 %	31,65 %	39,30 %	1,15 %	1,25 %
	36,12 %	30,65 %	32,01 %	1,22 %	0 %
	10,94 %	31,32 %	53,58 %	4,15 %	0 %
	ND	4,26 %	92,10 %	ND	3,65 %
	ND	54,02 %	38,88 %	ND	7,10 %
	15,92 %	7,26 %	68,64 %	6,99 %	1,18 %
	ND	13,24 %	79,12 %	ND	7,65 %
	18,50 %	6,40 %	65,74 %	8,57 %	0,78 %
	9,09 %	ND	81,82 %	ND	9,09 %
	8,55 %	10,45 %	79,33 %	1,66 %	0 %
	13,07 %	31,98 %	49,59 %	4,56 %	0,81 %
	1,61 %	1,79 %	91,08 %	5,53 %	0 %
	4,68 %	34,99 %	54,25 %	6,08 %	0 %
	3,20 %	16,45 %	75,40 %	4,96 %	0 %
	25,05 %	60,69 %	10,23 %	4,03 %	0 %
	33,92 %	ND	53,13 %	ND	12,95 %
Auvergne-Rhône-Alpes	14,85 %	28,74 %	51,26 %	4,92 %	0,23 %
Ompl	14,12 %	28,43 %	51,30 %	6,12 %	0,02 %

ND: non déterminé pour cause de secret statistique.

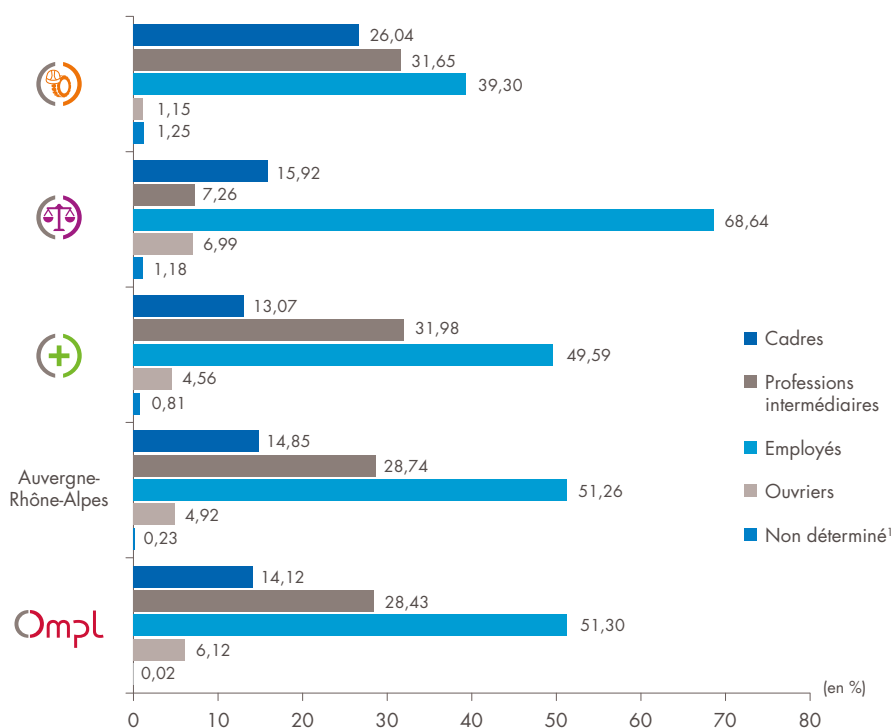
1. Salariés dont la catégorie socioprofessionnelle n'a pas pu être déterminée.



FAIBLE FÉMINISATION EN DEHORS DES EMPLOYÉS

Tous secteurs confondus, seuls les employés tendent à la parité. Dans le secteur juridique, la féminisation des employés est très marquée. Relativement à la moyenne régionale, les professions intermédiaires sont plus féminisées dans le secteur cadre de vie-technique et santé.

Répartition des femmes par catégorie sociale et secteur professionnel



1. Salariés dont la catégorie socioprofessionnelle n'a pas pu être déterminée.